



Cumuls de contrats de travail

Par **gaby33**, le **16/03/2009** à **17:03**

je suis actuellement en contrat assistant d'éducation dans un collège, à temps pleins. je voudrais savoir si je peux cumuler un cdd de 6 mois à mi-temps de 20 h annualisés sachant que c'est le mercredi après-midi, le samedi après-midi et les vacances scolaires (donc hors temps cae). Est-ce que au niveau légal cela est possible ? merci de votre réponse

Par **milou**, le **17/03/2009** à **08:29**

Bonjour,
[s]Art L3121-35 du Code du travail[/s] : Au cours d'une même semaine, la durée du travail ne peut dépasser 48 heures.